

que les députés peuvent penser au moment du vote. Je pense que l'honorable député ne s'est pas levé. Il se lève après que la présidence a mis la motion aux voix et que celle-ci a été adoptée. Je ne puis recevoir sa demande de mettre de nouveau cette motion aux voix.

Des voix: D'accord.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député invoque-t-il le même point du Règlement, ou un autre?

M. Fortin: Non, il s'agit d'un autre, monsieur le président. Vous m'avez rappelé à l'ordre en disant que je n'étais pas sérieux en criant non.

Subsides

Des voix: C'est vrai...

M. Fortin: Les libéraux diront que c'est vrai. C'est parce que ce qu'ils disent ne correspond pas à ce qu'ils pensent.

Monsieur le président, lorsque je disais que j'étais contre le projet de loi...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je demande à l'honorable député de s'asseoir, car il n'a pas soulevé un autre rappel au Règlement mais continue plutôt le débat, et la présidence n'est pas prête à permettre ce débat.

Comme il est passé 10 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 2 heures de l'après-midi, en conformité des dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 11 h 5 en conformité du Règlement.)